



ASSOCIATION SORÉZIENNE

Sorèze le 24 avril 2015

**A l'attention des membres de
l'Association Sorézienne**

Objet : **Convocation à l'assemblée générale ordinaire de l'Association Sorézienne**

Chères anciennes, Chers anciens et Chers amis.

Vous êtes conviés à l'assemblée générale de l'Association Sorézienne qui aura lieu **le dimanche 24 mai 2015** à 15h00 à L'Abbaye-Ecole de Sorèze (Auditorium) à l'issu du repas pris en commun et suite au vote pour le futur conseil d'administration.

Ordre du jour :

Rapport moral et d'activité du Président.
Rapport financier.
Approbation des comptes (exercice 2014).
Quitus au trésorier.
Fixation du montant de la cotisation pour 2016.
Questions diverses.
Promulgation des résultats du vote et réunion du nouveau Conseil d'Administration pour élire le nouveau bureau de l'Association.

Les membres de l'association souhaitant inclure des points complémentaires à l'ordre du jour sont priés de les envoyer au président 8 jours avant la date de l'assemblée, soit au plus tard le 16 Mai 2015.

Seuls pourront prendre part au vote les membres à jour de leur cotisation pour 2015 qui est fixée à 20 €.

En cas d'impossibilité de participer vous avez la possibilité de vous faire représenter par un autre adhérent. Vous trouverez à cet effet un formulaire de pouvoir à remplir au bas de la présente convocation. **Attention chaque membre ne peut présenter qu'un pouvoir et un seul.**

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire à mes amitiés soréziennes.

Le Président

Gaston BERGASSE

Président
Gaston BERGASSE
Domaine Saint Blaise
34460 Cessenon sur Orb
Tel. : 04.67.89.65.75
Portable : 06.85.81.69.50
bergasse.gaston@wanadoo.fr

Secrétaire
Philippe MARTINEL
Le Madiran D 567
23 Bd des Minimes
31200 TOULOUSE
Tel. : 05.61.22.72.35
Portable. : 06.38.65.60.99
philippe.martinel@wanadoo.fr

Trésorier
Patrick CHABIN
622 rue de la Mairie
10130 AUXON
Tel : 03.25.70.05.63
Portable : 06.72.95.60.07
patchabin@orange.fr

POUVOIR

Je soussignédonne
pouvoir à

.....ou à défaut à

De me représenter et voter à l'assemblée générale de l'Association Sorézienne et à l'élection du futur Conseil d'Administration de cette Association du 24 mai 2015.

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :

Signature du Mandataire, précédée de la mention « Bon pour acceptation de Mandataire » :

(Conformément aux statuts de l'Association Sorézienne, seuls les pouvoirs des membres à jour de leur cotisation 2015 pourront être pris en compte)